

Paris, le 8 juin 2007

Faisant suite à l'annonce parue en date du 29 mars 2007 par la société Micropole-Univers d'un accord de cession de sa participation au capital de la société Cross Systems Company à la société Sinouhé Immobilier, la société Micropole-Univers apporte les précisions suivantes :

Il avait été indiqué que le Groupe Micropole-Univers avait décidé de simplifier et de rationaliser les coûts de son organisation administrative et juridique qui comprend à ce jour deux sociétés cotées au sein d'un même groupe.

Il était précisé que ces opérations ne conduisaient en rien à la cession des activités industrielles de Cross System Company et de sa filiale Micropole-Univers Institut, qui au contraire s'intégreront totalement dans le périmètre du groupe Micropole-Univers pour y poursuivre pleinement leurs développements.

Ce contrat prévoit la réalisation préalable d'opérations dont la réalisation est maintenant engagée, ce qui justifie la publication du présent communiqué de presse rectificatif :

1. Transfert de l'activité et des salariés de Cross Systems Company à sa filiale Cross Systems Ingénierie dans le cadre d'un apport partiel d'actif soumis au régime des scissions

Aux termes d'un contrat d'apport signé le 10 mai 2007, Cross Systems Company apporte à titre d'apport partiel d'actif à sa filiale Cross Systems Ingénierie, sa branche complète et autonome d'activité de prestations de services et conseils en informatique, télématique, bureautique, formation, recrutement, distribution de matériels et de logiciels, exploitée sur les sites de Paris et de Lyon. Cet apport aurait une date d'effet rétroactif au 1er janvier 2007.

Les conditions financières de l'opération ont été établies à partir des comptes de Cross Systems Company au 31 décembre 2006, arrêtés par le conseil d'administration du 23 avril 2007. Le montant total de l'actif de la branche d'activité s'élève à 6.041.699, 49 euros auquel il convient de retrancher le montant du passif de la branche d'activité soit 2.212.798, 91 euros, d'où il ressort un actif net apporté de 3.828.900, 58 euros.

L'approbation de cet apport partiel d'actif sera soumise aux actionnaires de Cross Systems Company lors de l'assemblée générale mixte convoquée pour le 29 juin 2007.

Monsieur Gilles de Courcel, nommé en qualité de commissaire à la scission par ordonnance de Madame le Président du Tribunal de commerce de Paris en date du 12 mars 2007, a établi son rapport le 29 mai 2007. Ses conclusions sont les suivantes :

la valeur de l'apport s'élevant à 3.828.900,58 euros n'est pas surévaluée et, en conséquence, l'actif net apporté est au moins égal au montant de l'augmentation de capital de la société Cross Systems Ingénierie, majorée de la prime d'émission ;
la rémunération proposée pour l'apport conduisant à émettre 3.365.900 actions de la société Cross Systems Ingénierie est équitable.

Le rapport de Monsieur Gilles de Courcel est disponible sur le site Internet de la société Micropole-Univers.

Contacts Presse :

H&B Communication – Emily Bass, Claire Flin – Tel 01 58 18 32 59 / 53 - e.bass@hbcommunication.fr
Micropole-Univers – Cécile Tétaud - Tél : 01 42 47 44 46 - ctetaud@micropole-univers.com

2. Augmentation de capital de Cross Systems Company

A l'issue de l'assemblée générale ayant approuvé cette opération d'apport et sous réserve que l'Autorité des Marchés Financiers ait préalablement apposé son visa sur le prospectus qui lui sera soumis par Cross Systems Company, celle-ci procédera à une augmentation de son capital d'un montant de l'ordre de 12 millions d'euros par voie d'émission d'actions nouvelles à la valeur nominale (0,20 euro) avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires à l'effet de ramener ses capitaux propres à un niveau positif et de diminuer le niveau de son endettement. Micropole-Univers s'est engagée à participer à cette augmentation de capital par voie de compensation de créance avec ses comptes courants.

3. Cession par Cross Systems Company à Micropole-Univers de ses participations au capital des sociétés Cross Systems Ingénierie et Micropole-Univers Institut

La cession par Cross Systems Company à Micropole-Univers de ses participations au capital des sociétés Cross Systems Ingénierie et Micropole-Univers Institut interviendra au plus tard à la date de cession par Micropole-Univers de sa participation à la société Sinouhé Immobilier, étant précisé que le prix de cession de ces participations sera soumis à l'appréciation de Monsieur Dominique Ledouble qui a été désigné en qualité d'expert indépendant.

Après réalisation des opérations préalables décrites ci-dessus, Micropole-Univers cèdera sa participation au capital de Cross Systems Company à la société Sinouhé Immobilier (ou à toute société qu'elle se serait substituée), laquelle procédera à une offre publique conformément à la réglementation applicable.

La cession par Micropole-Univers de sa participation à la société Sinouhé Immobilier - y compris les actions nouvelles souscrites à l'occasion de l'augmentation de capital de Cross Systems Company - devrait intervenir vers la fin juillet 2007 pour un prix qui peut être estimé de l'ordre de 3,7 millions d'euros (soit un prix par action compris entre 0,05 et 0,06 euro).

Cette opération offrira aux actionnaires minoritaires de la société Cross Systems Company une possibilité de bénéficier d'une liquidité sur leurs titres à l'occasion de l'offre publique diligentée par la société Sinouhé Immobilier. Le projet d'offre publique sera soumis à l'Autorité des Marchés Financiers afin qu'elle en apprécie la conformité aux dispositions législatives et réglementaires qui lui sont applicables.

Il est rappelé qu'à la demande de la société Cross Systems Company, la cotation des actions de Cross Systems Company a été suspendue le 29 mars 2007.

Cette suspension de cotation a fait l'objet d'un avis financier d'Euronext Paris SA disponible également sur le site de la société Micropole-Univers.

La cotation sera reprise le mardi 12 juin 2007.

À propos de Micropole-Univers – www.micropole-univers.com

Micropole-Univers est une société de conseil et d'ingénierie spécialisée dans les domaines de la Business Intelligence, de l'E-Business et du CRM. Le groupe accompagne ses clients sur l'ensemble des phases d'un projet, du conseil à la réalisation complète de la solution, ainsi que la formation. Leader dans son domaine en France et en Suisse, le groupe est partenaire des principaux éditeurs de logiciel. Micropole-Univers regroupe près de 850 collaborateurs et intervient auprès de 400 clients (dont 80% des groupes du CAC 40). Le groupe est coté sur le marché Eurolist compartiment C d'Euronext Paris et est inscrit au segment Next Economy. Code ISIN : FR0000077570.

Contacts Presse :

*H&B Communication – Emily Bass, Claire Flin – Tel 01 58 18 32 59 / 53 - e.bass@hbcommunication.fr
Micropole-Univers – Cécile Tétaud - Tél : 01 42 47 44 46 - ctetaud@micropole-univers.com*